
Association familiale des Pasquasy

Numéro 12

Juin 2001

In Memoriam

Jacques PASQUASY nous a quittés. Il est décédé inopinément, le 2 avril 2001, dans sa 67^e année.

Nous voulons d'abord nous associer à la peine de ses proches et leur exprimer à nouveau toute notre sympathie. Nous songeons à son épouse, Madeleine Lambert, à ses enfants, Alain, Luc, André, et leurs épouses, à ses petits-enfants, Joëlle, Adrien, Mathilda et Maité, à ses cousin et cousine.

Tous les participants à la mémorable réunion familiale du 17 octobre 1999 se souviennent de sa gentillesse, de sa modestie et de ses talents, quand il maniait la caméra pour fixer l'événement sur le pellicule ou lorsqu'il nous présentait, en première, son magnifique film sur *Le Berceau des Pasquasy*. Nombreux sont ceux qui possèdent grâce à lui ce trésor.

Lors de la dernière réunion du comité de notre *Association familiale*, le 10 mars dernier, il avait accepté, avec l'enthousiasme et la gentillesse qui le caractérisait de mettre à nouveau ses talents à notre disposition pour réaliser un film sur le peintre

Emile Pasquasy, dans le cadre du projet d'exposition rétrospective que nous avons lancé. Il ne lui a pas été permis de nous rendre ce nouveau service.

Nous ne pourrions mieux lui rendre hommage qu'en reproduisant de larges extraits de l'homélie prononcée le 5 avril, lors de ses obsèques, par l'abbé Lucien Vanstipelen, curé de Bassenge.

"Le 11 mars dernier, Jacques était reçu au Centre Culturel de Bassenge, où l'attendaient Bourgmestre, Echevins et présidents de plusieurs associations, qui tenaient à fêter Jacques et à le remercier officiellement pour les innombrables services rendus dans la Vallée du Geer. Jacques aimait en effet venir dans notre souriante Vallée du Geer pour admirer et filmer les paysages pittoresques, mais surtout les hommes qui y vivent, qui y travaillent et qui se retrouvent dans de multiples associations culturelles et autres. A chaque fête, à chaque événement culturel, religieux, folklorique, sportif ou autre, Jacques était là, caméra au poing ou sur l'épaule, pour offrir ensuite aux organisateurs les plus

beaux moments de fêtes et manifestations.

C'est dire si l'annonce de sa mort a surpris et profondément attristé tous ceux qui l'ont connu et apprécié, non seulement par ses qualités artistiques, mais surtout par ces grandes qualités humaines.

Sans faire de grands discours, sans étaler de savantes philosophies, Jacques a su, par sa vie et les multiples services rendus, exprimer de nobles valeurs, ces valeurs que notre monde un peu déboussolé a quelque peu perdues.

Dans notre monde où tout se vend, où tout s'achète, lui donnait, donnait de son temps, mettait ses talents au service des autres, et donnait ses films, gratuitement.

Dans un monde où chacun cherche d'abord à se faire plaisir, lui cherchait à faire plaisir aux autres.

Dans un monde enclin à voir d'abord les défauts des autres, lui, par ses films, soulignait les qualités, mettant toujours le beau et le bon en évidence.

Cet homme avait beaucoup d'amour dans le cœur, beaucoup de générosité et

2

de tendresse. Sa vie a été remarquable, moins par le nombre de services rendus que par le poids d'amour qu'il y mettait. Il faisait tout avec cœur.

Egoïstement, nous regrettons son départ. Nous avons encore des manifestations et des projets plein la tête. Nous aurions voulu qu'il en soit le témoin fidèle. Il va nous manquer. Il va nous manquer. Oui, égoïstement,

Association familiale des Pasquasy

nous aurions voulu le garder. Mais il doit partir.

Jacques, par les films que tu nous laisses, tu resteras toujours présent dans nos pensées et dans notre cœur. Mais tu resteras bien plus qu'un beau souvenir. Tu resteras un ami. Et un exemple. Un exemple de gentillesse, de bonté, de générosité. Près du Bon Dieu, veille sur les tiens, et aide-nous à poursuivre le film de notre vie en tâchant, comme tu

l'as fait, de cultiver le bien, le beau, le bon en nous et autour de nous.

Et un jour, quand le mot "fin" s'inscrira sur l'écran, ce sera un commencement. Nous plongerons, comme toi aujourd'hui, dans cet océan d'amour, pour une fête, une fête sans fin. C'est là, Jacques, que nous te reverrons."

Jacques, merci.

Le Livre des Pasquasy

ERRATA ET ADDENDA (II)

p. 56: ligne 12 : Pasquasi , de Venise :

Ces Pasquasi, que nous disions « *incommis* » en 1998, le sont moins aujourd'hui. Nous avons signalé, dans le Bulletin N°8 (mai 2000) de *l'Association familiale*, qu'une visite à la *Libreria Vecchia* de Venise nous avait appris que cette famille faisait partie de celles qui appartenaient au Grand Conseil de la sérénissime république avant l'an 1297, quand les conditions d'appartenance à cette institution furent redéfinies. On renverra à ce Bulletin le lecteur qui voudrait en savoir plus.

p. 93 : ligne 21 : Géréon Paschasy

Dans son livre *L'Industrie drapière au Pays de Verviers et au Duché de Limbourg* (Verviers 1954, p. 92), A-J Mathieux cite «Gé-

réon Paschasy, de Stembert» dans une liste de drapiers obtenant l'autorisation de tisser les queues et les penes.

De quoi s'agit-il ?

Ces queues et penes étaient des résidus du tissage qui pouvaient être réutilisés pour la confection d'étoffes de moins bonne qualité. Au XVIIIe siècle, les riches industriels de la région verrière s'efforçaient d'empêcher la récupération de ces matières car le produit qu'elles permettaient de réaliser faisait concurrence aux tissus de premier choix que ces industriels mettaient sur le marché. Sous la pression des petits façonniers, le Magistrat de Verviers accorda dès 1773 un certain nombre d'autorisations d'utiliser les queues et penes en question. Géréon Paschasy obtint une telle autorisation en 1778, avec d'autres tisseurs dont Gérard Joseph

Lelotte. Nous pensons que ce Géréon Paschasy s'identifie avec le personnage cité à la page 93 du *Livre des Pasquasy*, époux d'Anne-Marie Lelotte, décédé à Stembert en 1792.

p. 106 : Variations sur les Pasquasy d'hier: suite

Sous ce titre, nous avons découvert un certain nombre d'hommes et de femmes qui, sans appartenir à la famille qui fait l'objet de la plus grande partie de ce livre, ont porté notre nom. Nous voudrions ajouter deux personnages à ceux que nous avons mentionnés dans ces *Variations sur les Pasquasy d'hier*.

Le premier est un jésuite (que nous signalé le R. P. Guérin) : Antoine Paschasi, né en 1584 à Yernée, près de Saint-Séverin en Condroz. Entré le 20 décembre 1603

3 *REPORTAGE*

au noviciat de la Compagnie de Jésus à Tournai, il décéda prématurément le 16 mars 1608 à Cambrai. Avant d'entrer au noviciat, il avait fait six ans d'humanité et deux ans de philosophie.

Quand au second, il illustrera le fait, parfois mis sous silence, que le monde n'est pas peuplé que de saints ou de héros. Il s'agit d'un certain Martin Paschasy cité dans un ouvrage consacré à un tribunal liégeois sous l'Ancien Régime (R. van der Made : *La Jurisprudence pénale de l'Officialité liégeoise aux XVII et XVIIIe siècle*, Annuaire d'Histoire liégeoise, n°20, 1955, pp. 592 et 593). Le 11 décembre 1673, le tribunal en question condamne le dit Martin Paschasy pour avoir eu des relations sexuelles avec sa cousine germaine Jeanne Renson. «*La sentence commence par ordonner au coupable de s'abstenir à l'avenir de tout rapport avec sa parente et par lui enjoindre de pourvoir à l'entretien de l'enfant qui va naître de ses oeuvres. Il devra se confesser et communier dans sa paroisse le dimanche suivant, puis effectuer un pèlerinage à la Sarte (à Huy) et y brûler devant la statue de la Vierge un cerge de cire blanche de trois livres* ». Cette affaire est reprise en 1991 par J.-P. Rorive dans l'ouvrage qu'il a consacré à *L'Enfer d'une ville au siècle de Louis XIV* :

Association familiale des Pasquasy

Huy (Edition du Perron, p. 266).

p. 117: lignes 3 et suivantes: **Pasquet le grand fils.**

Comme signalé dans le Bulletin de l'Association familiale (N°10, décembre 2000), une relecture des *Dénombrement des feux* à Ozo de 1611 et de 1656 déposés aux Archives du Grand-Duché et la découverte, aux Archives de l'Etat à Arlon, d'une deuxième version du *Dénombrement des feux* de 1656 nous amènent à remettre en question le « troisième argument » énoncé en cette page 117.

La version d'Arlon mentionne en effet, avec d'autres, *Pacq(u)ay le grand fils, herdier*, comme propriétaires de « *maisons ruynées* », ce qui nous fait croire qu'il s'agit non de notre ancêtre Jean Pasquet mais bien de *Pasquet d'Ozo dit le grand fils* » décédé au plus tard en avril 1640, ce qui ne devrait pas l'empêcher d'être cité comme (ancien) propriétaire d'une maison en ruine en 1656.

Ce fait ne remet pas en cause l'hypothèse (mais ce n'est, à ce jour, qu'une hypothèse) faisant de ce Pasquet d'Ozo, dit le grand fils, le père de Jean Pasquet et dès lors notre premier ancêtre. Nous pourrions même trouver un nouvel argument dans le fait qu'il est herdier (c'est à dire gardien du troupeau com-

mun). Jean Pasquet, époux Cola, semble en effet avoir exercé la même fonction puisque sa femme est interpellée à l'occasion de dégâts causés par la herde d'Ozo (voir p. 121).

p.120:note (3)en bas de page:Jehenne le Corbesier.

Jenne, fille Colla le Cordonnier d'Ozo, est cité en 1661 quand elle paye au Chapitre de Stavelot les 24 oeufs dus annuellement (AEL, Abbaye deStavelot-Malmédy,1,445).

p. 124 : note (1) en bas de page: Servais Giet.

Un acte de la cour de Vilers-Sainte-Gertrude du 8 juin 1677 (AES, reg9, f°69v°) confirme son décès en citant «*Jeheme Noel, vefve de feu Servais Gillet, résidante au village d'Ozo... feu son mari mort passé deux ans* ». Notons que par cet acte, elle vend « *une pièce de terre joindante à Hubert le Cordonnier d'Ozo* » que nous identifions comme étant son frère. Notons encore que « *Jeheme Fossé vefve feu Servais Giet* » se mariaera une nouvelle fois, en mai 1688, avec Olivier Bouvy, lui-même veuff(RP Izier). Elle est décédée le 16 mars 1700.

p. 125 : 2° Marie

Un acte de la cour d'Ozo du 27 juin 1664 met en cause un garçon d'Ozo., Jean de Tro accusé « *de s'être si*

avant présumé que de battre à sang coulant Marie, fille de Marguerite (veuve de) Jean Paquet, de sorte qu'elle seroit demeurée plusieurs jours inutile, sans pouvoir aller au sart »
(AES, Cour d'Ozo, reg8,

Association familiale des Pasquasy

f°57v°). Le père du jeune homme admet que son fils a frappé sur la tête de « *la fille de Jean Pasquay* » avec une baguette, « *duquel coup elle a saigné* » mais il conteste que cela l'ait empêché de se rendre à son travail! Ne né-

gigeons pas l'importance de ce fait qui devrait sans doute diminuer l'amende à laquelle serait condamné le malotru.

Liste des membres en règle de cotisation à la date du 06 juin 2001.

ANNET-PASQUASY Georges et Lucile, Wandebourcy, 7 - 6662 TAVIGNY
 BASTIN-PASQUASY Rosa, Thier Beauduin, 63 - 4400 FLEMALLE
 BIANCHINI-LAMPROYE Monique, rue de la Campagne, 18 - 4500 TIHANGE
 + BOURGEOIS-PASQUASY Marie, rue Poncelet, 27 - 6870 SAINT-HUBERT
 COLIN-PASQUASY Thierry et Monique, rue de la Victoire 139 - 6536 THUILLIES
 DEJARDIN-COLLIGE Philippe et Christine, Clos Bois Lemoine, 38 - 4870 FORET-TROOZ
 DIERICK-JANS Marie-José, Begijnhof, 34 - 3840 BORGLOON
 GASPARD-PASQUASY Francis et Yvonne, La Maladrie 1231 - 6686 GIVRY
 GAVAZZOLI-SIMON Bardo et Anne, rue Guimard 17 - 1040 BRUXELLES
 GERARD LOVINFOSSE Alice, place Coronmeuse, 8 - 4400 HERSTAL
 GOUVY-PASQUASY Andrée, rue de Prague, 30 - 1060 BRUXELLES
 HALLEUX-PASQUASY Henry et Marie-Jeanne, rue des Déportés, 10 - 4860 WEGNEZ
 JACOB-GEORIS Jeanine, chemin de Champlon, 26 - 6900 MARCHÉ-EN-FAMENNE
 KAYE-MARECHAL Christian et Véronique, route de Becco, 22- 4910 THEUX
 LAMBERT-PASQUASY Guy et Michelle, Pré du Fa, 12 - 4190 FERRIERES
 LAMBIN Jan, Nieuwelei, 31 - 2640 MORTSEL
 LAMPROYE-DEPOUHON Marcelle et Marie-Jeanne, rue Bois Berleur, 2 - 4530 VILLERS-LE-BOUILLET
 PASQUASY Fabienne, La Loignerie, 96A - 4050 CHAUDFONTAINE
 PASQUASY Francine, avenue du Progrès, 19 - 4100 SERAING
 PASQUASY Jean-Claude, Pieraille, 21 - 6440 FROIDCHAPPELLE
 PASQUASY Jean-François, Parvis St-Alix 6 - 1150 BRUXELLES
 PASQUASY Jozef, Abbé, Mastrichtersteenweg, 166/1 - 3500 HASSELT
 PASQUASY Marie-Louise, Ridderstraat, 12 - 3800 SINT-TRUIDEN
 PASQUASY Philippe, route de Luxembourg, 73 - STEINFORDT (G.D.Lux.)
 PASQUASY René, avenue de la Grotte, 10- 4130 TILFF
 PASQUASY Véronique, La Loignerie 96A - 4050 CHAUDFONTAINE
 PASQUASY Yvonne, allée du Haut Neubois, 1 - 4900 SPA
 PASQUASY-CREMER Georges et Roseline, Compogne 362 - 6688 BERTOGNE
 PASQUASY-FRANKEN François et Jeanine, La Loignerie, 96A - 4050 CHAUDFONTAINE
 PASQUASY-LAMBERT Madeleine, rue L. Boumal, 69 - 4000 LIEGE
 PASQUASY-LEMAITRE Léopold et Suzanne, rue V. de Neuville 7 - 4800 PETIT-RECHAIN
 PASQUASY-MEURISSE Charles, rue du Pein-Vent 18 - Ourt - 6800 LIBRAMONT
 PASQUASY-NOEL Marie-Louise, Centre 31 - 4861 SOIRON
 RABINS-SMETS Jos et Josian, Oude Luikerbaan, 6 - 3500 HASSELT
 RINGLET-PASQUASY Francis et Marie-Christine, La Gridjète, 2 - 6941 BOMAL
 ROMAIN-PASQUASY Gabrielle, rue de la Carrière, 15 - 4170 COMBLAIN-AU-PONT
 SERON-ROMAIN, rue de la Carrière, 15 - 4170 COMBLAIN-AU-PONT
 SIMON Luc, rue de Balart, 53/6 - 5000 - NAMUR
 SIMON-PASQUASY Albert et Maggy, rue F. Chaumont, 31 - 4800 PETIT-RECHAIN
 SMETS-PASQUASY Françoise, Bosstraat 151 - 3500 HASSELT
 VANDENBRIEL-PASQUASY Lily, Bosstraat, 151 - 3500 HASSELT